

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

21 février 2013

AI Index: AFR 57/001/2013

Togo : Vague de répression contre les opposants politiques

Depuis plus d'un mois, 25 membres ou proches de partis d'opposition sont arrêtés et détenus par la gendarmerie dans ce qui semble être une nouvelle vague de répression contre des opposants politiques à quelques mois des élections législatives prévues pour cette année.

Ces arrestations ont eu lieu dans le cadre d'une enquête sur les incendies des marchés de Kara et Lomé qui ont eu lieu entre le 9 et le 12 janvier 2013. Ces incendies sont survenus alors que le Collectif Sauvons le Togo (CST, coalition de partis politiques et d'organisations de la société civile) avait appelé à trois journées de manifestation pour demander l'ouverture d'un réel dialogue entre le gouvernement et l'opposition en préalable à l'organisation des élections législatives. Si quasiment toutes ces personnes ont été arrêtées dans les jours qui ont suivi ces incendies, l'une d'elles, Napo Tchein un militant de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), qui voyageait à bord de son véhicule a été arrêté hier à Bafilo (à 400 km au nord de Lomé). Il est détenu depuis lors à la gendarmerie de Kara.

Vingt personnes sont détenues dans trois lieux de détention à Lomé : la direction générale de la gendarmerie, la Brigade antigang et un autre lieu relevant de la gendarmerie appelé « La réserve ». Ce dernier se trouve dans une zone en chantier de la banlieue de Lomé. Quatre autres personnes sont détenues à la prison de Kara et une à la gendarmerie de Kara.

Amnesty International a pu s'entretenir avec 17 de ces détenus et a recueilli des informations sur leurs conditions de détention.

Plusieurs responsables de l'opposition ont été arrêtés dans les jours qui ont suivi ces incendies et accusés de « *tentative et complicité de destruction de biens publics et groupement de malfaiteurs* ». C'est le cas notamment de l'ancien Premier ministre Agbéyomé Kodjo, président de l'Organisation pour bâtir dans l'Union un Togo solidaire (OBUTS). Celui-ci a été interpellé, le 16 janvier 2013, à son domicile par des éléments de la gendarmerie sans mandat.

La quasi-totalité des arrestations ont été effectuées sans présentation de mandat d'arrêter ou d'amener. Ainsi, un militant de l'ANC, Dick Logo, a été arrêté, le 14 janvier 2013, dans une zone proche de la plage de Lomé, à Bè Beach, par des gendarmes en civil qui n'ont présenté aucun mandat d'arrêt.

Par ailleurs, si certains détenus ont été accusés d'« organisation de manifestation ayant occasionné l'incendie du grand marché de Lomé » ou de destruction de biens publics, plus de la moitié des personnes rencontrées par Amnesty International ont déclaré qu'elles n'avaient pas été clairement notifiées des motifs de leur arrestation.

Amnesty International s'inquiète également des conditions de détention de ces individus qui sont contraires au droit international. C'est le cas notamment de Jean Eklou, le dirigeant des jeunes de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), détenu à la Direction générale de la gendarmerie et

qui a été menotté pendant les deux premiers jours de sa détention aux pieds et aux mains jour et nuit et obligé de dormir dans cette position. Ces conditions de détention ne respectent pas les garanties mises en place par l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus qui prévoit que « *les instruments de contrainte tels que menottes, chaînes, fers et camisoles de force ne doivent jamais être appliqués en tant que sanctions* ».

Un député de l'ANC, Ouro Akpo, arrêté le 28 janvier, est resté 48 heures privé de nourriture et détenu dans un lieu qui n'était pas connu de ses proches. Certaines personnes, détenues au lieu dénommé « la Réserve » ont dormi à même le sol alors que d'autres qui sont malades n'ont pas eu accès à un médecin. C'est le cas d'Athirey Apollinaire, chauffeur de Jean Pierre Fabre, président de l'ANC, qui a des problèmes à la hanche et qui marche difficilement à l'aide d'une béquille.

Par ailleurs, les détenus rencontrés par Amnesty International Togo ont affirmé avoir eu des difficultés à être assistés par un avocat. La gendarmerie a même brièvement interpellé deux avocats qui étaient venus pour tenter d'assister Adja Gérard, vice président de l'OBUTS. Les autorités de gendarmerie refusent que les détenus bénéficient de l'assistance des avocats membres du CST, qu'ils considèrent apparemment comme juges et parties.

Amnesty International est très préoccupée par le non-respect des garanties essentielles en matière de détention et estime que ces arrestations pourraient être politiquement motivées afin de réprimer certains dirigeants et membres de l'opposition.

Depuis plus de six mois, des partis d'opposition ont organisé des manifestations exprimant tout à la fois des revendications économiques et politiques. Ces manifestations ont souvent été interdites « dans les lieux à forte activité économiques » à Lomé, les autorités invoquant des risques pour la sécurité publique.